

## Flash info



## ALERTE SÉCHERESSE ! NOUVEL ARRÊTÉ EN VIGUEUR

Le temps sec et chaud des dernières semaines a fait baisser les débits des cours d'eau et conduit certains d'entre eux à un étiage prononcé, préjudiciable à la préservation des milieux aquatiques. Les précipitations de ces derniers jours n'ont pas d'impact significatif sur cette situation. Le préfet est conduit à renforcer les mesures : le bassin versant de l'Erdre Aval passe en alerte renforcée.

Mis en ligne le 02 août 2019

### L'arrêté en vigueur interdit jusqu'à nouvel ordre :

- Arrosage des potagers (selon horaires spécifiés sur l'arrêté)
- Arrosage des espaces verts, pelouses et jardins non potagers
- Remplissage des piscines privées
- Nettoyage des véhicules et bateaux
- Nettoyage des façades, murs, toit, terrasses...
- Remplissage ou mise à niveau des plans d'eau
- Autres usages des particuliers non cités avant

[Consulter le nouvel arrêté en vigueur depuis le 11 octobre 2019](#)

[Consulter l'arrêté précédent du 02/10/2019](#)



**La Mairie de Grandchamp-des-Fontaines**

25 avenue du Général-de-Gaulle  
44119 Grandchamp-des-Fontaines

☎ 02 40 77 13 26

📞 CONTACTEZ-NOUS

**Horaires :**

**Lundi, mardi, mercredi, vendredi**

8h30 > 12h / 13h30 > 17h

**Jedi**

8h30 > 13h (fermé l'après-midi)

**1er et 3e samedi du mois**

9h > 12h

